



« Développement du jeune enfant, Modes d'accueil, Formation des professionnels».

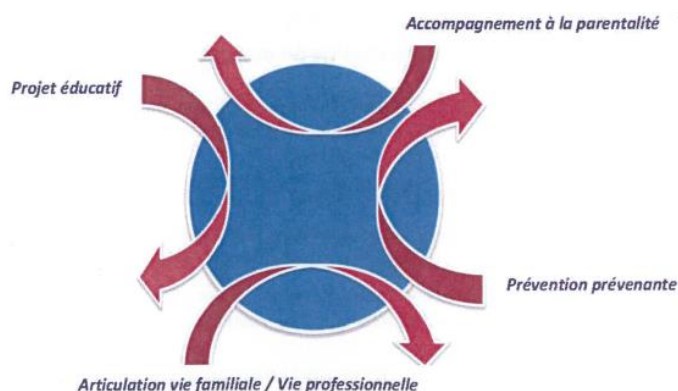
Rapport Giampino – mai 2016

Extraits

Le 9 mai dernier, Sylviane Giampino a remis à Laurence Rossignol, Ministre des familles, de l'enfance et des droits des femmes, son rapport intitulé
Ce rapport personnel est la synthèse d'un travail collectif et de concertation auprès de différents acteurs institutionnels, à partir de la lettre de mission de la Ministre.

L'Acepp a été membre de la commission qui était l'espace d'échange permanent pour constituer le socle commun, qui a permis de partager l'état des connaissances et des différentes approches que suscite ce vaste sujet.

Les enjeux traversants de cette mission



En extrait

Quatre axes ont été mis en place :	3
Axe 1, le développement du jeune enfant avant 3 ans	3
12 particularités du développement du jeune enfant	3
3 principes à respecter dans les modes d'accueil	4
5 dimensions à articuler dans les modes d'accueil	4
Axe 2, les relations avec les familles	4
Créer des transferts d'inspiration réciproques entre les familles et les modes d'accueil.	4
Clarifier pour les enfants la dissymétrie entre ses parents et les professionnels qui s'occupent de lui en leur absence	5
Axe 3, l'organisation de l'accueil et les pratiques	5
Accueillir les enfants dans des modes d'accueils personnalisés, ludiques, qui laissent place à l'initiative aussi bien pour les enfants que pour les adultes.	5
Offrir aux enfants des relations et un environnement riche mais sans sur-stimulation d'une sphère au détriment d'une autre	6
Soutenir la « plasticité cérébrale » sensitive des modes d'accueil, ou la réflexivité professionnelle comme philosophie des savoir-faire.	7
Axe 4, la formation des professionnels	8
Faire face à une situation actuelle problématique	8
Constituer une base commune pour former les professionnels de l'accueil de la petite enfance. ...	8
Faciliter l'accès aux formations initiales des métiers de la petite enfance pour répondre à la pénurie de professionnels.	8
Favoriser la professionnalisation et les évolutions par une diversification des formes et contenus des formations continues et de la VAE.	9
Ajuster les différents métiers des EAJE aux spécificités de l'accueil de la petite enfance et faciliter l'évolution au sein de la profession.....	9
Accroître le professionnalisme des assistant-e-s maternel-le-s.....	10
Ainsi 108 préconisations reprises en synthèse	11
Les premiers retours	16

Quatre axes d'analyse :

- Axe 1, le développement du jeune enfant avant 3 ans
- Axe 2, les relations avec les familles
- Axe 3, l'organisation de l'accueil et les pratiques
- Axe 4, la formation des professionnelles

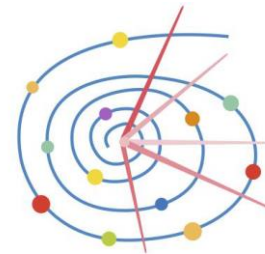
Axe 1, le développement du jeune enfant avant 3 ans

Orienter les transformations souhaitables des modes d'accueil individuels et collectifs et de la formation des professionnels qui y contribuent à partir d'une ligne claire, celle des dimensions prioritaires du développement et de l'épanouissement des enfants avant 3 ans.

12 particularités du développement du jeune enfant

Ainsi 12 particularités du développement du jeune enfant ont été identifiées pour orienter une politique d'accueil du jeune enfant.

- Les sphères du développement du petit enfant, physique, cognitif, affectif, social, sont inséparables. Chaque sphère de son développement interagit sur les autres selon une dynamique en spirale entre affectivité et acquisitions, entre éducation et soin, entre corps et cognition, entre socialité et construction du soi. Pour lui tout est langage, corps, jeu, expérience.
- Le développement du jeune enfant procède non pas de façon linéaire, par paliers mais par vagues (...).
- Le très jeune enfant naît dépendant mais pas impuissant. Il a des capacités d'imitation, d'empathie, d'ajustement postural et de proto-communications. Armé de sa poly-sensorialité et de sa vitalité découvreuse il est d'emblée un partenaire de relation et de langage.
- Dans le développement de l'enfant la construction de l'extérieur précède celle du monde intérieur. C'est à partir du lien à l'autre que se dessine le soi (...).
- Les parents constituent le point d'origine et le port d'attache du petit enfant avant trois ans. Accueillir un jeune enfant c'est travailler avec ses parents car il ressent les incohérences et en pâtit. Sur fond de confiance et de respect, les modes d'accueil élargissent la palette affective, culturelle et sociale des enfants (...)
- Le jeune enfant est capable très tôt, dans des conditions précises, d'attachements multiples et différenciés en fonction des statuts, des rôles, et de la qualité de ce qu'on lui propose pour se développer et s'épanouir.
- Accueillir un petit enfant dans sa singularité exige une conscience de l'importance de son vécu néonatal et familial précédant l'entrée dans le mode d'accueil et de sa néoténie.
- Plus un enfant est petit, plus il est un *gchetteur-capteur fulgurant* de l'état interne de ceux qui l'entourent et du climat relationnel de ses environnements de vie (...)
- Le petit enfant est vulnérable (néoténie) et dépendant, mais acteur affectif et corporel. L'enfant induit chez les adultes qui s'occupent de lui, des phénomènes de résonances internes (...).
- Le jeune enfant prend connaissance du monde par sa sensibilité, où sont liés le corporel, le cognitif, l'affectif, l'émotionnel et le social; il est d'emblée attiré par le visage humain, la musique, les images, le mouvement et la nature.
- Le développement de l'enfant avant 3 ans ne peut pas se concevoir comme le développement de l'enfant ensuite. Bien connaître le développement de la première année de vie permet de mieux comprendre les années suivantes de la petite enfance, mais l'inverse n'est pas vrai. Le développement de l'enfant avant 3 ans ne peut s'envisager sous le seul registre de l'éducatif, tout au plus peut-on parler de prime éducation.
- Les trois premières années de la vie posent les fondations de la personne sans pour autant en déterminer linéairement le devenir. Il n'y a pas de trajectoire individuelle prédictible. Chaque jeune enfant a besoin d'être entouré avec précaution, bien-traitance et attention prévenante.



3 principes à respecter dans les modes d'accueil

L'approche du jeune enfant dans les modes d'accueil s'appuie donc sur 3 principes :

- Un développement global, interactif, dynamique. En l'état des connaissances actuelles, il faut faire le deuil des conceptions linéaires et en palier du développement de l'enfant. Il y a interactions permanentes entre l'enfant et son environnement, d'une part, et d'autre part entre chacune des sphères de son développement sur chacune des autres. Ce, avec des allers et retours, des décalages passagers normaux entre le niveau de maturation d'un enfant sur un plan et son immaturité sur un autre.
- Une logique de « prime éducation » plutôt que d'éducation. Le mode d'accueil a un statut de « passeur » pour le petit enfant entre sa famille et le grand monde. C'est un lieu où les adultes, par la place qu'ils occupent, sont tout à la fois dans l'intimité quotidienne des enfants et en dehors, conjuguent une fonction de familiarité et d'altérité.
- Une attention précoce pour des modes d'accueil prévenants en référence au principe d' « universalisme proportionné ». La qualité du mode d'accueil a, en soi, un effet de prévention médicale, sociale et psychologique. Il est un espace et un temps privilégiés pour veiller à l'épanouissement des enfants à cet âge de la vie, qui fonde les bases de sa personne mais ne détermine pas pour autant linéairement son devenir

5 dimensions à articuler dans les modes d'accueil

Mais aussi 5 dimensions du développement du jeune enfant, autour desquelles les modes d'accueils doivent centrer leurs objectifs d'organisation, de travail et de formation des professionnels :

- Permettre au petit enfant de se sécuriser, de construire sa confiance de base ;
- Apprendre à l'enfant à prendre soin de lui, grâce à une puériculture tournée vers l'autonomie ;
- Donner au jeune enfant des clefs pour se repérer dans les relations, s'identifier, sentir la valeur de soi et la valeur de l'autre ;
- Offrir à l'enfant des conditions, du temps et de l'espace pour se déployer et apprendre, en exerçant sa vitalité découvreuse et ludique ;
- Inviter le petit enfant à se socialiser et entrer dans la culture, à apprivoiser le langage, des codes et des valeurs.

Axe 2, les relations avec les familles

Dans une clarté des positions et rôles entre parents et professionnels, favoriser non seulement une souhaitable convergence du projet pour l'enfant mais encore un enrichissement réciproque, dans une approche non normative et prévenante.

Le deuxième axe d'orientation de la mission est de poser l'accueil et le travail avec les familles comme constitutif de l'accueil des enfants. Le projet d'accueil doit donc inclure les conditions par lesquelles l'intérêt de l'enfant ne se trouve pas en opposition avec le projet et les possibilités de ses parents. Est posé comme principe une ascèse du non jugement des familles par les acteurs de l'accueil, et un travail sur la réactualisation des représentations des fonctions et rôles parentaux.

Créer des transferts d'inspiration réciproques entre les familles et les modes d'accueil.

Axe 2, orientation 1 :

.../... Il s'agit d'offrir aux parents un espace de dialogue et de compréhension de leur enfant, de consolidation de leurs capacités parentales et du soutien en cas de difficulté.

L'accompagnement à la parentalité est posé dans un registre non normatif, de mixité des valeurs sur la base d'un accueil de la diversité des cultures, des langues et religions. La participation des familles, l'apport de leurs talents et ressources, la réalisation des projets communs de tous ordres

entre familles et professionnel-le-s sont recommandés. Tout ceci requiert souplesse, disponibilité, espace de créativité. C'est pourquoi certaines préconisations portent sur la révision des systèmes de facturation, notamment horaires, des mesures pour l'accueil des enfants dont les parents ont des modes de vie asynchrones, la généralisation de la place des parents dans les instances comme les conseils de crèches, les conseils d'administration des associations ou entreprises de mode d'accueil.

Clarifier pour les enfants la dissymétrie entre ses parents et les professionnels qui s'occupent de lui en leur absence

Axe 2, orientation 2

En appui de la particularité développementale 6 : « Le jeune enfant est capable très tôt, dans des conditions précises, d'attachements multiples et différenciés en fonction des statuts, des rôles, et de la qualité de ce qu'on lui propose pour se développer et s'épanouir ». Compte tenu de l'importance du repérage relationnel du jeune enfant dans la construction de sa sécurité, son identité et sa socialisation (cf. les 5 dimensions de l'accueil pour favoriser le bon développement des enfants), la mission pose comme structurelle la clarification du triangle relationnels parents-enfants-professionnel-le-s et des asymétries entre liens de filiation et lien d'implication professionnelle. **Ainsi la souhaitable convergence entre le projet éducatif parental et le projet d'accueil professionnel ne doit pas obturer la nécessaire distinction entre les deux ; c'est en effet dans cet interstice que se glisse l'espace de l'ouverture, de la surprise éducative ou socialisante dont l'enfant peut s'emparer pour élargir sa palette et développer d'autres capacités.**

C'est pourquoi les recommandations de la mission visent à préciser que le mode d'accueil de l'enfant n'est pas réductible à un service aux parents. La multiplication des formes d'accueil et des opérateurs de l'offre créent du flou et renforcent les attitudes commerciales ou consuméristes. Certaines demandes des parents ne sont pas toujours à satisfaire, et certaines exigences du mode d'accueil non plus.

Concernant les distinctions relationnelles, les assistant-e-s maternel-le-s sont dans une position particulièrement délicate. D'une part, le cadre de travail est leur maison et leur famille, d'autre part la relation se joue sur un double registre, entre employeur et employé, et entre parent et professionnel. **C'est pourquoi la mission préconise des mesures pour faciliter le recours à 'un tiers régulateur.**

La mission préconise par ailleurs de favoriser les espaces ou initiatives innovantes ou atypiques pour aller au-devant des familles et des enfants éloignés des modes d'accueil et qui en auraient le plus besoin.

Axe 3, l'organisation de l'accueil et les pratiques

Des modes d'accueil personnalisants, ludiques, ouverts sur le monde, qui encouragent chez l'enfant sa vitalité découvreuse, son désir d'apprendre et de se socialiser.

Préalable : La concertation a souligné les bienfaits pour le développement et l'épanouissement des jeunes enfants d'avoir des temps d'éveil, de socialisation et de rencontre avec des situations ludiques, créatives, artistiques, très tôt, et ce, quel que soit leurs modes de vie et d'accueil.

Accueillir les enfants dans des modes d'accueils personnalisés, ludiques, qui laissent place à l'initiative aussi bien pour les enfants que pour les adultes.

Axe 3, orientation 1 :

Le petit enfant est au départ néotène¹, dépendant, mais ouvert et perceptif à ce qui l'entoure. Les modes d'accueil de la petite enfance relaient le portage familial, en même temps qu'ils sont des

¹ Cette notion se réfère à différentes théories du développement de l'être humain qui veulent que, du fait de son inachèvement, l'homme serait un être intrinsèquement prématuré, dépendant de la relation à l'autre. En contrepartie de l'extrême vulnérabilité des très jeunes

médiateurs des processus d'individuation, de séparation et de socialisation. Des méthodes de travail simples se sont inventées dans les modes d'accueil pour personnaliser et maintenir pour l'enfant son sentiment de continuité. Parmi celles-ci, la période de familiarisation et la personne de référence, ainsi que les objets personnels des enfants dont on prend un soin particulier. La concertation a confirmé les grands principes de sécurisation affective, personnalisation, continuité et stabilité qui doivent caractériser le mode d'accueil.

La consultation a confirmé que le principe du respect des rythmes, le besoins de fiabilité et de stabilité des liens, des lieux, des temps est une priorité devant laquelle les logiques administratives, que ce soit pour la nourriture, le sommeil, les jeux, devraient s'ajuster.

Encourager, créer de bonnes conditions mais laisser l'enfant autant que possible découvrir, explorer, faire par lui-même. Encourager sa vitalité découvreuse et son mouvement d'apprenant ludique. Lui offrir la possibilité d'exercer sa plurisensorialité et son déploiement musculaire. Autant d'attitudes professionnelles préconisées dans les cinq dimensions du développement dégagées comme prioritaires par la mission.

Rendre vivant l'environnement matériel, privilégier les aménagements personnalisés et les réaménagements par les professionnel-le-s, à l'encontre de la tendance à l'aseptisation et l'homogénéisation dont ils se plaignent. De même, les matériaux bruts, les vrais objets de la vie quotidienne, sont aussi des outils pédagogiques.

Les préconisations vont toutes dans le sens de permettre aux professionnel-le-s de construire leur projet en commun, d'avoir des espaces d'initiative pour répondre au plus près du développement et de l'évolution des enfants dont ils- elles s'occupent. Pour organiser l'espace, introduire des matériaux bruts, des objets usuels dans les établissements d'accueil du jeune enfant (EAJE), favoriser les contacts avec l'extérieur et les échanges avec les ressources de l'environnement proche. La mission préconise d'alléger autant que faire se peut les normes et les réglementations relatives à la sécurité, et de rédiger un document précisant ce qui est nécessaire ou seulement recommandé.

Offrir aux enfants des relations et un environnement riche mais sans sur-stimulation d'une sphère au détriment d'une autre

Axe 3, orientation 2 :

On observe une tendance à la surcognitivation dans les EAJE et chez certain-e-s assistant-te-s maternel-le-s. Cette tendance se manifeste aussi bien chez certains parents que chez les professionnel-le-s par une demande de « techniques pédagogiques » et d'apprentissages par la répétition suscitée chez les enfants. Ceci a été l'objet de débats dans la mission qui ont abouti à un consensus de réserve. Il a été regretté que certaines crèches ressemblent aux écoles maternelles, et que les activités « assis à table » se développent et que les parents demandent les dessins des enfants le soir.

Dans la réflexion de la mission, un débat s'est tenu, qui a remis en cause deux concepts courants: la notion d'environnement stimulant et celle de compétences des enfants. Il leur a été préféré les notions d'environnement riche et de capacité ou potentialités des enfants. Un environnement riche, mais qui ne soit pas "sur-stimulant" et qui évite la sur-cognitivisation des interactions et des attentes à l'égard des tout-petits.

Il a été rappelé tout au long de la consultation que le corps est le médium privilégié des jeunes enfants pour développer leur intelligence, leur image et une fierté d'eux-mêmes, pour communiquer et se faire des amis et que la compétence langagière accompagne ces développements. Le langage n'est pas qu'un instrument de communication. L'enfant baigne dans le langage verbal dans les modes d'accueil mais ce qui manque c'est, parfois, une adresse plus individualisée à un enfant en particulier, la disponibilité d'entrer dans une conversation ou un jeu de langage sans être dérangé. C'est en cela que des temps en tout petits groupes, y compris en EAJE, favorisent l'expression langagière. Pour que

enfants et de leur longue dépendance vis-à-vis des adultes, leur socialisation constituerait une étape nécessaire, mais longue, à la formation d'adultes autonomes

l'enfant apprivoise le langage, cela passe moins par l'acquisition du vocabulaire que par la musique, les chants, le jeu et le fait de parler AVEC lui et de l'écouter.

La mission a accordé une place importante à l'éveil artistique, à l'esthétique, à la nature, car chez le jeune enfant la prise de connaissance du monde passe par une sensibilité reliant le corporel, le cognitif, l'affectif, l'émotionnel et le social.

La mission en préconise la pratique, la formation et propose de lancer un protocole d'accord entre le ministère chargé de l'enfance et celui de la culture.

Soutenir la « plasticité cérébrale » sensitive des modes d'accueil, ou la réflexivité professionnelle comme philosophie des savoir-faire.

Axe 3, orientation 3 :

L'enfant ne fait pas de séparation entre le jeu qui lui est proposé, et la manière d'être de la personne qui la lui propose.

S'occuper de jeunes enfants est fatigant et stressant, car ils sont passionnants mais bruyants, désobéissants, dépendants et impatientes. Les professionnel-le-s doivent travailler avec leur sensibilité et leur corps, mais ça peut les fragiliser.

Pour ces multiples raisons, analyser collectivement les pratiques, dans des temps de réflexivité organisés de façon régulière, est essentiel. Ceci permet d'affiner l'observation du jeune enfant, de travailler sur les effets de « résonance » entre le ressenti du-de la professionnel-le et celui de l'enfant, d'être vigilant sur des risques de confusions avec la place des parents, de prévenir les erreurs professionnelles, les dysfonctionnements individuels ou institutionnels, mais aussi les épuisements et les souffrances professionnelles masquées.

La formation professionnelle doit donner des outils pour travailler cette question.

Par ailleurs, en regard de la vivacité et de la curiosité d'apprendre des enfants, le travail des professionnel-le-s nécessite d'approfondir, se documenter, progresser.

La mission préconise d'encourager cette dynamique. Elle recommande donc la création d'une voie innovante d'encouragement à l'approfondissement personnel, et d'inscription de la participation sur un support dont le cadre réglementaire est à définir. L'objectif est de donner une visibilité aux situations professionnalisantes dans lesquelles certain-e-s professionnel-le-s s'engagent par choix personnel en saisissant les opportunités, en les créant aussi. Qu'elles contribuent à l'image de soi du professionnel et puissent être utilisées dans de possibles évolutions professionnelles.

La mission insiste sur l'importance dans la formalisation d'une culture professionnelle de l'accueil des rapprochements entre la recherche et les modes d'accueil, et sur le soutien des professionnels de terrain qui souhaitent s'engager dans un parcours universitaire.

Enfin la mission insiste sur le gain en intelligence de l'accueil des enfants à difficultés spécifiques.

L'un des principes de départ de la mission qui a fait consensus est le suivant : dans chaque thème seront croisés les angles de vue enfants/professionnel-le-s/familles ainsi que la prise en compte des variétés des modes de vie familiaux, des contextes culturels et sociologiques, de même que les enjeux d'égalité entre tous les enfants, y compris des enfants en difficulté spécifiques ou vivant dans des familles rencontrant des difficultés spécifiques. Il s'agit de poser un principe d'inclusion des enfants confrontés à certaines maladies, en situation de handicap, où pour lesquels le mode de vie est soit précaire soit asynchrone. Les recommandations de la mission portent sur les modalités variées et souples qui permettent de mettre en oeuvre ce principe d'inclusion et de diversité.

Dans cet esprit la mission a travaillé sur les questions de pluriculturalité, et a conclu à la nécessité de passer d'une conception interculturelle de l'accueil des enfants ou des familles venues d'ailleurs, à une conception transculturelle.

La mission préconise de réduire les effets d'entrave ou de frein à l'initiative, à la vitalité de l'accueil et à sa créativité. Par un changement d'état d'esprit, par des évolutions managériales, et par un travail ministériel urgent concernant les normes et obligations en matière de locaux, d'hygiène et de sécurité qui standardisent et homogénéisent. La facturation et le financement à l'heure génèrent des effets secondaires sur le travail d'équipe, la mise en oeuvre du projet d'accueil, les relations avec les parents, et peut entraîner dysfonctionnements et démotivations. **Concernant les normes, la mission**

recommande de passer du sécuritaire à la culture du risque mesuré, et d'établir un référentiel à destination des services, faisant la distinction entre ce qui est obligatoire et ce qui n'est que recommandé.

Axe 4, la formation des professionnels

S'appuyer sur la diversité existante des métiers et forger une identité professionnelle commune de l'accueil du jeune enfant ; renforcer le professionnalisme de l'accueil individuel par des formules souples et des synergies avec l'accueil collectif ; faciliter l'accès à la profession et les évolutions professionnelles.

Faire face à une situation actuelle problématique

Axe 4, orientation 1 :

D'abord, un manque de professionnels, qui se traduit aujourd'hui par une difficulté de recrutement.

Ensuite, un caractère incomplet et hétérogène des formations. Les exigences de la société et des familles en matière d'accueil et d'éducation du jeune enfant augmentent. Or, depuis une quinzaine d'années, on constate sur le terrain une perte de transmission des connaissances relatives aux fondamentaux du développement du jeune enfant.

Enfin, une identité professionnelle à consolider. Les métiers dépendent de tutelles différentes, de l'éducation, du social, de la santé. La multiplicité d'employeurs fait que, contrairement à d'autres domaines, il n'existe pas une branche professionnelle commune à l'ensemble du secteur de la petite enfance. Une identité commune est pourtant latente, qui ne demande qu'à être rendue plus effective.

Constituer une base commune pour former les professionnels de l'accueil de la petite enfance.

Axe 4, orientation 2 :

L'un des principaux objectifs est de décloisonner les professions, sans gommer leurs spécificités afin de contribuer, ensemble, au bon développement de l'enfant. Tout au long de la mission les participants ont souligné qu'il existe des connaissances, des références, des attitudes essentielles transversales à tous types d'accueil et à tous métiers : le renouvellement de ce corpus gagnera à être effectué dans un travail rassemblant praticiens, universitaires, spécialistes. Cette base commune permettra de confirmer le sentiment d'appartenance à une même profession, celle de l'accueil de la petite enfance. La création d'un socle commun de connaissances et de pratiques devra permettre à terme de favoriser les mobilités professionnelles. La refonte en cours des métiers de la petite enfance présente certainement une opportunité à saisir. Dans le même temps, favoriser les temps communs de formation, sur des sujets et thématiques transversales entre les différents métiers de l'accueil individuel et collectif, soit par le biais de la formation continue soit en formation initiale. La modularisation des unités d'enseignement donneraient plus de souplesse d'accès à la formation en cours de carrière.

Faciliter l'accès aux formations initiales des métiers de la petite enfance pour répondre à la pénurie de professionnels.

Axe 4, orientation 3 :

Augmenter le nombre de places en école, notamment d'auxiliaires de puériculture. Attirer des profils adaptés par la communication d'une information ciblée et précise sur la nature de ces métiers et les compétences requises, qui évite les désillusions ultérieures. Mener des actions spécifiques pour développer la mixité de ces métiers. Organiser les passages entre le chômage et l'emploi en mode d'accueil, par une meilleure utilisation des contrats aidés et une meilleure organisation des préformations. Développer les formations en alternance qui permettent non seulement de mieux

vérifier l'aptitude et la motivation à exercer ce métier, mais aussi de mieux se former à ces métiers qui demandent pour être exercés des expériences concrètes d'immersion.

Favoriser la professionnalisation et les évolutions par une diversification des formes et contenus des formations continues et de la VAE.

Axe 4, orientation 4

Le constat actuel est que la formation continue est d'accès difficile, de contenu restreint, ne soutient pas suffisamment la curiosité professionnelle.

Diversifier les formations : sur site, hors site, intra équipe, avec d'autres professionnels... Lever les freins à l'utilisation de la VAE (par exemple, en organisant des sessions au fil de l'eau plutôt que deux sessions fixes). Modulariser les diplômes, notamment du CAP Petite Enfance et d'auxiliaire de puériculture : faciliter ainsi l'accès des assistant-e-s maternel-le-s au diplôme complet du CAP Petite Enfance est un stimulant à leurs professionnalisation et motivation.

La mission recommande que la participation d'un-e professionnel-le à une « situation professionnalisante » soit reconnue et enregistrée, en s'inspirant, par exemple, du Livret Individuel de Formation qui existe dans la fonction publique territoriale. De telles situations professionnalisantes (conférence dans la commune avec un expert, réunion à thème avec un intervenant dans la crèche du quartier, etc...) peuvent être organisées en réunissant le personnel de l'EAJE mais aussi des assistant-e-s maternel-le-s, voire des parents, contribuant ainsi également à un décloisonnement entre les métiers et à un renforcement des relations avec les parents.

Ajuster les différents métiers des EAJE aux spécificités de l'accueil de la petite enfance et faciliter l'évolution au sein de la profession.

Axe 4, orientation 5 :

Aujourd'hui, l'architecture générale des diplômes, qui dépend de différentes tutelles, ne facilite pas la mobilité horizontale et verticale. Pour structurer la profession, la mission préconise de renforcer la coordination entre les différentes tutelles dont dépendent les diplômes. Le ministère chargé de l'enfance jouerait un rôle d'intermédiaire facilitateur pour cette mise en cohérence et pour amorcer une évolution vers un système de co-tutelles.

La mission recommande également de favoriser la mise en place d'une plateforme réunissant les branches professionnelles qui représentent les établissements et les professionnels de la petite enfance et de développer la coordination locale.

En ce qui concerne l'accueil collectif, la mission préconise de maintenir le métier d'auxiliaire de puériculture comme métier de base pour l'intervention auprès des enfants : la connaissance, grâce aux stages, de l'univers de la naissance, de la maladie, du handicap sont essentiels avec les jeunes enfants. Le versant éveil et socialisation serait néanmoins à renforcer dans cette formation. La création d'un nouveau métier de même niveau, mais orienté vers l'éducatif (« l'accueillant éducatif »), n'a pas été retenue.

La formation des Educateurs de Jeunes Enfants est globalement considérée comme la plus adaptée. Le passage en catégorie A, dont la mission se félicite, devrait confirmer leur accès aux postes de direction après qu'ils aient développé leur expérience au contact des enfants. Les travaux en cours sur la redéfinition du CAP petite enfance devraient aboutir à son renforcement. Ce diplôme pourrait ainsi jouer un rôle de première marche pour des personnes voulant s'orienter vers ces métiers. La fonction correspondante mériterait d'avoir un nom, qui pourrait être "assistant d'accueil de la petite enfance".

Concernant la formation des puéricultrices, qui sont en nombre particulièrement insuffisant actuellement, notamment pour assurer les directions d'EAJE, la mission préconise de la rééquilibrer en donnant plus de place aux spécificités du développement du jeune enfant.

Les encadrants doivent être mieux formés à un mode de direction participatif, à l'animation d'équipe, aux partenariats locaux, tout autant qu'à la gestion administrative et financière d'une structure d'accueil. Une connaissance approfondie du développement des jeunes enfants et des problématiques de terrain de l'accueil sont nécessaires à cette fonction. Les intervenants au sein

des structures (médecins, psychologues...) et les formateurs, doivent eux aussi être formés à la base commune citée plus haut.

Accroître le professionnalisme des assistant-e-s maternel-le-s.

Axe 4, orientation 6 :

Le processus de leur professionnalisation, entamé il y a trente ans, reste à mi-chemin. L'écart de niveau de formation entre les professionnels de l'accueil individuel et ceux de l'accueil collectif reste encore à réduire. Leur professionnalisation s'appuie sur trois piliers : l'agrément, la formation, et les relais d'assistant-e-s maternel-le-s (RAM). En ce qui concerne l'agrément, les fortes variations d'exigences et de moyens des services de PMI sont constatées. **Augmenter la durée de la formation initiale obligatoire, y adjoindre un stage dans un établissement est à terme la voie à suivre.** Cette formation donnerait lieu à une validation qui permette aux assistantes maternelles d'avoir un accès simplifié à d'autres formations. Le CAP Petite Enfance, dans son état actuel, ne peut remplacer une telle formation spécifique, mais peut y contribuer.

La formation continue est un levier à la fois pour la montée en compétence, le soutien de l'intérêt professionnel et le maintien dans la profession. Le nombre de départs en formation professionnelle des assistant-e-s maternel-le-s a fortement augmenté ces dernières années, ce qui témoigne de leur volonté croissante de se former. Mais les modalités restent complexes à mettre en œuvre. **Pour lever les freins, la mission a identifié plusieurs pistes à creuser, notamment l'organisation de la prise en charge des enfants pendant le temps de la formation et l'avance de frais.**

Les auxiliaires parentales-taux qui interviennent à domicile (parfois en garde partagée) n'ont aucune obligation en matière de diplôme et de formation. Leur professionnalisation, si elle peut s'inspirer des dispositifs prévus pour les assistant-e-s maternel-le-s, repose surtout sur une démarche d'incitation et de facilitation de la socialisation.

Les relais d'assistant-e-s maternel-le-s (RAM) sont un outil précieux. Il faut en faire les pivots de la professionnalisation des assistant-e-s maternel-le-s en renforçant leurs missions d'accompagnement de la formation continue des assistant-e-s maternel-le-s et des auxiliaires parentales-taux. Sans être des formateurs, les animateurs de RAM peuvent, par exemple, organiser telle ou telle expérience professionnalisante, orienter les assistant-e-s maternel-le-s vers telle ou telle formation. Il faut renforcer en conséquence la formation, y compris continue, et le statut des animateurs-trices de RAM, pour lequel-le-s rien n'est prévu dans la réglementation.

La mission recommande l'élaboration d'un texte clarifiant les rôles respectifs des PMI, RAM, et coordinateurs-trices petite enfance.

Permettre à certain-e-s assistant-e-s maternel-le-s (ayant une expérience professionnelle, accompagné-e-s par la PMI, avec l'accord des parents) de devenir tuteur -trice de stage leur permettrait d'acquérir de nouvelles compétences. Les maisons d'assistant-e-s maternel-le-s (MAM) peuvent également être un moyen de professionnalisation, à condition de structurer la fonction de coordination.

Ainsi 108 préconisations reprises en synthèse

A partir des constats, éclairages glanés tout au long de ce cheminement, **Madame Giampino a fait 108 préconisations.**

1	Elaborer un texte cadre au niveau national fondant une identité commune aux professionnel-le-s de l'accueil de la petite enfance et aux familles, en dépassant les logiques métiers et la diversité des acteurs
2	Instituer une Journée de rencontre nationale des professionnel-le-s de l'accueil de la petite enfance sous l'égide du ministère en charge des familles et de l'enfance
3	Inciter les régions à décliner ces rencontres sur les territoires
4	Renommer le schéma départemental des services aux familles « schéma départemental des services d'accueil de la petite enfance et d'accompagnement de la parentalité »
5	Articuler les politiques des familles et les politiques de l'enfance, sans pour autant rabattre la politique de l'enfance sur la politique des familles, notamment au travers de la mise en place des formations spécialisées « Enfance » et « Famille » du Haut Conseil de la Famille, de l'Enfance et de l'Age (HCFEA)
6	Ne pas facturer aux parents les temps d'échanges professionnels parents dans les temps de garde, là où la facturation est horaire
7	Sortir du système de financement PSU des EAJE, la facturation à l'heure du système PSU le financement à l'heure
8	Réduire les pourcentages de surbooking dans les établissements, instaurés par le décret n°2010-613 du 7 juin 2010 dit « Morano », pour réduire la pression des taux d'occupation des services
9	Généraliser progressivement pour les assistant-e-s maternel-le-s l'instauration d'un tiers dans la contractualisation et les relations employeur/employé afin de pallier les complexités issues de la double relation employeur-employé et parent-professionnel
10	Mettre en oeuvre les principes de l'inspiration réciproque entre les familles et les modes d'accueil au profit de l'enrichissement des enfants
11	Favoriser l'éclosion de projets communs créatifs, festifs, artistiques, solidaires, écologistes..., ce qui nécessite de renforcer la confiance en soi des professionnel-le-s de première ligne, les formations des professionnel-le-s de l'accueil, notamment les personnels de direction d'accueil collectif ou des RAM en relation à l'animation des projets sociaux locaux, de toute nature avec les familles.
12	Généraliser la place des parents dans les instances décisionnelles : conseils des crèches, conseil d'administration des associations et des crèches privées
13	Accueillir à partir d'une conception globale, humaniste, et non normative du développement du jeune enfant et de la parentalité
14	Remettre à jour les représentations des familles dans les documentations et les formations des professionnel-le-s
15	Favoriser les espaces et initiatives atypiques qui vont au-devant des familles et des enfants qui sont éloignés des modes d'accueil et qui en ont le plus besoin
16	Aller à la rencontre et se mettre en disponibilité pour accueillir des enfants de familles en difficultés sociales ou en situations de pauvreté
17	Inventer des formules pour accueillir les enfants dont les parents ont des rythmes de vie asynchrones
18	Soutenir et développer les accueils de proximité gratuits, les lieux enfants-parents, les initiatives d'éveil ludique, culturel et artistique en direction des enfants, les lieux de rencontres entre les familles sans visée de contrôle des familles ou de forçages pédagogiques
19	Développer, notamment dans les quartiers défavorisés des modalités d'accueil ouvertes à la fratrie
20	Augmenter la création de modes d'accueil adaptés favorisant l'insertion

21	Penser l'architecture des locaux pour permettre l'exercice de la vitalité des enfants, leur libre accès aux activités, faciliter les aménagements personnalisés, permettre l'intimité lors des échanges, soins corporels et prévoir des espaces séparés pour le sommeil
22	Réduire le poids des réglementations qui freinent la personnalisation, l'initiative et la créativité concernant l'aménagement des locaux, le matériel, les jeux, les objets courants, le décor
23	Faire intervenir des artistes dans les structures d'accueil, dans les formations des professionnel-le-s et dans les médiations relationnelles avec les familles
24	Lancer un protocole d'accord entre le ministère chargé de l'enfance et le ministère de la culture en s'inspirant du protocole du 28 décembre 1989 portant sur l'éveil culturel et artistique du jeune enfant
25	Lancer la démarche « PASS-AGE », proposée par le rapport de 2013 de Brigitte GRESY et Philippe GEORGES, auprès des professionnel-le-s de la petite enfance ; Inviter les acteurs à réviser leurs documents de référence et leurs cadres de travail pour tenir compte de la socialisation différenciée des petites filles et des petits garçons
26	Inviter les collectivités territoriales et les EAJE à réviser leurs documents d'orientation et leur projet d'accueil en y portant mention qu'ils s'adressent à des petits garçons et des petites filles
27	Intégrer dans les formations initiales des professionnel-le-s de la petite enfance ainsi que dans les orientations de la formation continue un enseignement relatif à la question de la socialisation différenciée des petites filles et des petits garçons
28	Organiser la pluridisciplinarité des équipes
29	Accroître la mixité des différents modes d'accueil par des actions en matière de recrutement et d'animation
30	Rappeler que les établissements gérés par une personne morale de droit public ou par une personne morale de droit privé chargée d'une mission de service public sont soumis à une obligation de neutralité en matière religieuse et politique.
31	Introduire dans le règlement intérieur des établissements gérés par une personne morale de droit public la nécessité pour les professionnels de s'abstenir de tout signe ostentatoire religieux dans les activités aux contacts avec les enfants, dans le souci de ne pas les influencer et de respecter leur liberté de conscience ainsi que celle de leurs parents
32	Demander aux établissements privés (lucratifs et non-lucratifs) recevant des fonds publics d'introduire dans le règlement intérieur la même nécessité
33	Promouvoir la signature de la charte de la laïcité de la CNAF qui prévoit des engagements pour les partenaires de la branche famille en matière de neutralité
34	Accélérer l'inclusion des enfants en situation de handicap, ou porteurs de certaines maladies compatibles dans les modes d'accueil. Engager une démarche d'information, de sensibilisation et de conviction auprès des familles pour faire évoluer les mentalités sur la socialisation précoce et le handicap
35	Envisager un ajustement des modalités et rythmes d'accueil pour les enfants en situation de handicap ou de maladie en combinant éventuellement des temps en accueil collectif et des temps en accueil individuel progressifs
36	Explorer la possibilité d'un système de dédommagement financier pour le manque à gagner d'un-e assistant-e maternel-le qui serait, au vu des particularités de la situation, empêché-e d'accueillir un autre enfant. Prévoir dans le même cas des aménagements d'organisation, d'horaires et d'effectifs dans les EAJE si l'ajustement des pratiques est rendu nécessaire par les besoins des enfants porteurs de handicap
37	Expertiser la réglementation concernant les conditions d'admission des enfants pour faciliter l'accueil des enfants en situation de handicap ou de maladie
38	Proposer aux équipes d'EAJE et aux assistant-e-s maternel-le-s qui accueillent un enfant avec un handicap ou une pathologie spécifique, un interlocuteur de dialogue et d'accompagnement : psychologue, médecin, éducateur... et organiser pour les professionnel-le-s accueillant l'enfant des temps de réflexion, formations, rencontres avec d'autres professionnel-le-s confronté-e-s à cette expérience
39	Compléter la formation initiale et continue des professionnel-le-s en intégrant des enseignements sur leur rôle et leurs positions subjectives dans l'accueil des enfants porteurs de handicap ou de pathologies spécifiques somatiques ou mentales

40	Prendre des mesures réglementaires pour empêcher le contournement de la réglementation par des micro-crèches
41	Soutenir les initiatives innovantes et faciliter la collaboration entre les professionnel-le-s de terrain et des chercheurs, pour formaliser leur expérience, en valider la pertinence, en conceptualiser les mécanismes, rendre ces innovations visibles
42	Poursuivre et renforcer l'aide ergonomique sur les postures de travail et donner une plus grande latitude aux professionnels pour aménager les locaux
43	Permettre à chaque équipe d'EAJE de constituer son projet d'accueil en ligne avec les référentiels spécifiques aux tutelles et gestionnaires et en appui sur le texte cadre au niveau national préconisé par la mission (Cf. proposition n°1)
44	Favoriser la généralisation du projet d'accueil chez les assistant-e-s maternel-e-s avec, au besoin, un soutien des services de PMI ou animateurs de RAM
45	Promouvoir les approches de bien-traitance dans les modes d'accueil. Systématiser les temps collectifs de partage de réflexion et d'observations en EAJE, en présence d'un tiers non hiérarchique qui garantisse les conditions d'une prise de parole et d'une remise en question des pratiques dysfonctionnantes
46	Institutionnaliser la réflexivité et le travail participatif autour du projet d'accueil dans les EAJE ou au niveau des RAM. De même qu'un médecin référent est obligatoire, généraliser la pratique d'un référent psychologue en EAJE qui évite les effets de huis clos et de non dits
47	Pour lutter contre la violence institutionnelle appliquer les préconisations 35 Bis, 37. En cas d'insuffisance, faire appel à un tiers extérieur à la situation et en cas de maltraitance mettre en place un projet personnalisé de suivi de la situation
48	Apporter un soutien dans les pratiques, avec les regroupements, les réunions, les activités communes pour sortir de l'isolement ; améliorer les cadres et trianguler la relation entre employeurs et employés-es pour réguler les rapports de force, voire de domination ; accompagner les familles par la PMI, par l'animateur-riche du RAM, pour aider à trouver une sortie aux difficultés ; s'inspirer des travaux sur le télétravail qui définissent les conditions nécessaires pour éviter la démotivation, la dévalorisation, l'isolement et le burn out.
49	Prévoir, y compris par une modification législative, l'articulation des rôles et responsabilités respectives des PMI et des RAM en matière d'accompagnement professionnel des assistants maternels. Il s'agit là surtout d'élargir les missions des RAM notamment pour faciliter l'implication des assistantes maternelles aux situations professionnalisantes, tout en conservant à la PMI son rôle de contrôle et de suivi des pratiques professionnelles. Un document national de référence, qui pourra prendre la forme d'un décret d'application de la loi, fixera les modalités concrètes de cette articulation
50	Examiner, par le ministère en charge des familles et de l'enfance et la CNAF, les causes des difficultés des crèches familiales
51	Explorer les moyens juridiques de créer des structures intermédiaires entre le RAM et la crèche familiale assurer une coordination, un cadre professionnel pour les assistant-e-s maternel-le-s, une médiation des relations avec les familles, des temps collectifs pour les enfants...
52	Sortir la facturation à l'heure du système de financement PSU des EAJE
53	Rédiger et diffuser un document simple de synthèse sur les normes appliquées aux modes d'accueil, faisant la distinction entre ce qui est obligatoire et ce qui est recommandé Au niveau des équipes, définir pour ce qui n'est que recommandé, les normes auxquelles parents et professionnels souscrivent dans un contrat d'engagement mutuel
54	Travailler sur la « culture métiers de l'accueil de la petite enfance » qui en définisse les références propres, afin de sortir des définitions négatives (Cf. proposition n°1)
55	Élargir la conception de la qualité de l'accueil aux enjeux de développement et d'épanouissement des jeunes enfants. Pour cela, mener des études qui rassemblent chercheurs, acteurs et gestionnaires pour formaliser les acquis de l'expérience en ce domaine
56	Suivre une même approche participative, mêlant professionnels, universitaires, gestionnaires, pour établir les indicateurs de qualité
57	Encourager l'implication de la France dans les institutions et recherches internationales
58	Mener des travaux exploratoires sur une évolution progressive vers un système intégré de la naissance à 6 ans et, dans un premier temps, de se placer dans une dynamique de meilleure

continuité

59	Stabiliser les différents types d'initiatives visant à construire des « passerelles vers l'école », pérenniser les expériences pertinentes
60	Développer des modules de formation continue communs aux professeurs des écoles et aux professionnels des modes d'accueil et des transferts de connaissances
61	« Re-fortifier » la connaissance du développement de l'enfant . Prendre en compte l'évolution des savoirs sur le jeune enfant et adapter ceux-ci à l'actualité de la condition du jeune enfant . Former aux méthodes de travail qui ne séparent pas le soin, l'éducatif, le relationnel, l'affectif . Former solidement les acteurs de l'accueil afin qu'ils puissent transmettre leurs savoirs et leurs pratiques aux futurs professionnels en cours de formation
62	Garantir l'efficacité des passerelles d'un niveau à l'autre de diplôme des métiers de la petite enfance
63	Articuler les différents champs d'intervention entre les niveaux de V à II, en se centrant sur les types de compétences nécessaires, pour accompagner le développement de l'enfant
64	Constituer une base commune aux formations des professionnels de l'accueil de la petite enfance
65	Accroître l'ouverture de places de formation pour les métiers de la petite enfance afin de mieux répondre aux besoins des professionnels
66	Développer dans les EAJE des stages de découverte des métiers de la petite enfance, par l'accueil des stages en 3 ^e de collège, pour sensibiliser ces jeunes à l'intérêt de ces métiers
67	Rénover les supports d'information sur les métiers de la petite enfance en direction des conseillers orientation scolaire et des conseillers pour l'emploi et en direction des personnes à la recherche d'une formation ou d'une insertion
68	Proposer de dénommer les titulaires du CAP petite enfance : « assistants d'accueil petite enfance ».
69	Sensibiliser les conseillers d'orientation (Education nationale, Pôle emploi, Missions locales) sur la mixité attendue des métiers de la petite enfance
70	Engager une réflexion participative sur la place des hommes dans les métiers de la petite enfance, notamment pour examiner la pertinence d'actions volontaristes en faveur d'une plus grande mixité
71	Formaliser les critères d'orientation des personnes recrutées dans le cadre d'un contrat aidé ; travailler le projet en amont avec les équipes de professionnels ou de formation aux professions d'accueil de la petite enfance et les conseillers pour l'insertion dans l'emploi ; tutorer la personne, l'intégrer dans la vie et les réflexions des équipes de professionnels
72	Réfléchir à une amélioration des modalités pédagogiques utilisées dans le cadre des préformations
73	Evaluer, pour le CAP Petite enfance, les types d'engagements pédagogiques de la part des Greta dans les préformations
74	Analyser les répartitions des efforts pédagogiques de formation entre les opérateurs publics et privés proposant des formations aux métiers de la petite enfance
75	Etudier les modalités visant à réduire les coûts des formations
76	Procéder à une étude de faisabilité, auprès d'opérateurs, comme des établissements, des services et des écoles professionnelles, sur la question du développement de l'alternance
77	Doubler la supervision de la personne en alternance pour les assistant-e-s maternel-le-s :- par un-e-tuteur-trice pédagogique exerçant dans un établissement ou une structure d'enseignement reconnue et par un assistant-e maternel-le répondant à des critères à définir
78	Entreprendre une étude sur la fiabilité et les rapports prix-qualité et résultats sur l'insertion professionnelle durable des formations à distance, face au développement quantitatif des formations professionnelles proposées par internet
79	Mettre en place une évaluation qualitative et quantitative du dispositif actuel de VAE en matière de diplôme Petite enfance
80	Modulariser les diplômes, notamment le CAP petite enfance et le diplôme d'auxiliaire de puériculture, ce qui simplifierait les processus d'évolution au sein des formations en cours de carrière

81	Créer un dispositif innovant de valorisation et de reconnaissances de l'implication des professionnels de l'accueil de la petite enfance, à des situations professionnalisantes
82	Faciliter l'accès aux événements, situations ou activités professionnalisantes dans des secteurs adjacents ou transversaux aux métiers de la petite enfance
83	Organiser des situations professionnalisantes réunissant professionnel-le-s des EAJE et assistant-es maternel-les, et auxiliaires parentaux-ales, pour professionnaliser en décloisonnant
84	Garder trace des situations professionnalisantes auxquels les professionnels participent en s'inspirant par exemple du système de valorisation de l'engagement associatif des jeunes qui a généré la mise en oeuvre d'un portefeuille de compétences et la création de différents passeports et livrets et/ou s'inspirer du Livret Individuel de Formation de la fonction publique territoriale
85	Intégrer aux travaux en cours de révision du CAP petite enfance la nécessité d'une évolution des contenus de formation pour qu'ils correspondent aux attentes en mode d'accueil
86	Veiller à garder des EJE auprès des enfants
87	Ajouter aux compétences actuelles des auxiliaires de puériculture une compétence d'accueil, par certains modules du diplôme d'EJE en psychologie, socio éducation et communication
88	Conduire une réingénierie du diplôme de puéricultrice-teur entre le ministère chargé de la santé et le ministère en charge des familles et de l'enfance, en raison de l'importance de l'approche « puériculture » dans les modes d'accueil
89	Intégrer à la formation des encadrants l'apprentissage d'un mode de direction participatif, d'intelligence collective, permettant la conception et la mise en oeuvre d'un projet d'accueil cohérent, vivant, ouvert et de partenariats locaux
90	Faire en sorte que les personnes exerçant une fonction d'encadrant aient une connaissance approfondir du développement des jeunes enfants
91	Systématiser le recours à des spécialistes externes (pédiatrie, psychologie clinique, sciences de l'éducation, sociologie, haptonomie, psychomotricité, artistes ...) Ces intervenants doivent pouvoir recevoir dans leur formation des connaissances spécifiques sur le domaine des modes d'accueil en petite enfance
92	Développer des « Masters des métiers de la petite enfance » acquis en formation initiale ou continue ou en encore en VAE
93	Soutenir la création de cursus ouvrant au Doctorat, portant sur les thématiques spécifiques des modes d'accueil afin d'approfondir le champ des connaissances au domaine de l'accueil en petite enfance.
94	Lancer et soutenir financièrement des appels d'offres petite enfance de recherches de niveaux Master 2 et Doctorat et créer des bourses de Master et Doctorat fléchées sur des problématiques petite enfance soutenues par les ministères intéressés
95	Renforcer la coordination entre les différentes tutelles dont dépendent les différents diplômes
96	Favoriser la mise en place d'une plate-forme réunissant les branches professionnelles qui représentent des établissements et des professionnels de la petite enfance
97	Institutionnaliser des partenariats entre les différents acteurs locaux de la formation, notamment rectorats et régions afin de mettre en place des « plates-formes » de la petite enfance dans les Régions
98	Encourager les départements à pourvoir de manière suffisante les équipes de professionnels en charge de l'agrément des modes d'accueil
99	Allonger la formation initiale obligatoire des assistant-es maternel-les en vue de l'obtention du CAP petite enfance et lui adjoindre un stage en structure collective de l'enfance ou auprès d'un-e assistant-e maternel-le, pour simplifier l'accès à d'autres formations ou à une orientation vers les structures collectives
100	Poursuivre d'élargissement des missions des RAM en lien avec les services de PMI pour faciliter la mise en place de la formation continue des assistant-es maternel-les
101	Organiser la prise en charge des enfants pendant le temps de la formation des assistant-e-s maternel-le-s, éviter l'avance parentale de salaire, inclure la prise en compte de la formation continue dès le stade de la contractualisation avec les parents

102	Professionaliser les auxiliaires parentales-taux ; à cette fin, et sans nier les différences entre leurs situations respectives, s'inspirer de démarches prévues pour les assistant-e-s maternel-le-s
103	Expérimenter de nouvelles missions pour les RAM et accroître leur implication dans la facilitation de la formation continue des assistant-e-s maternel-le-s comme des auxiliaires parentaux
104	Faire des RAM les pivots de l'organisation de contextes professionnalisants pour les assistant-e-s maternel-le-s
105	Renforcer en conséquence la formation et le statut des animateurs de RAM y compris au niveau réglementaire
106	Permettre à certain-e-s, assistant-e-s maternel-le-s de devenir tuteur-trice-s
107	Instituer une fonction de coordination dans les MAM
108	Soutenir le développement d'associations d'assistant-e-s maternel-le-s

Les premiers retours officiels

Suite à la communication de ce rapport, Madame Laurence ROSSIGNOL s'est entre autres engagée oralement à **élaborer un texte cadre national** pour **fonder une identité professionnelle commune** aux acteurs de l'accueil du jeune enfant.

Le communiqué de presse indique aussi : « *Bien plus que de simples directives, le rapport propose donc une véritable philosophie de la petite enfance. Ancrée dans une démarche holistique, elle garantit la qualité de l'accueil et son adéquation au développement complet de l'enfant.* »

De nombreuses propositions de ce rapport sont des éléments qui doivent nous permettre de renforcer les projets que vous menez au quotidien pour assurer un accueil respectueux des enfants et des parents.